



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 91417

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'expérimentation menée par la Mutualité sociale agricole, en partenariat avec les syndicats de pharmaciens, dans l'aide au maintien à domicile destinée aux assurés du régime agricole. L'objectif est notamment d'éviter ou de retarder une hospitalisation des patients en s'appuyant sur les compétences du pharmacien. Ce dernier est le coordinateur de la prise en charge à domicile : expertise des besoins en matériel médical, formation des aidants naturels (famille, amis, voisins), proposition de devis et travail en équipe avec le médecin traitant, coordination avec les services infirmiers... Des solutions peuvent ainsi être proposées en termes de maintien de la personne âgée en perte d'autonomie dans son cadre de vie habituel. Ce dispositif permet aussi de valoriser le rôle du pharmacien d'officine en milieu rural - profession qui connaît des difficultés de recrutement -, qui s'engagera à suivre une formation en maintien à domicile. Pour la MSA, il permet de développer les services et l'offre de soins en faveur de ses assurés demeurant dans les zones rurales. En conséquence, il souhaiterait savoir si une telle expérimentation pourrait être menée par la sécurité sociale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91417

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3829